



Propos désagréables sur anciens patrons

Par **Lolitato**, le **31/12/2018 à 14:13**

Bonjour maître,

Je souhaite avoir des renseignements sur avis Google que j'ai posté.
En effet, étant désemparé par le comportement horrible de mes anciens employeurs, (licenciement alors que j'ai une RQTH, harcèlement moral... j'ai donc posté un avis négatif, il y a quelques mois, sur le coup de la colère. (Licenciée en janvier 2017) à ce jour je suis convoquée par la gendarmerie car il y a eu un dépôt de plainte' je suis perdue j'ai peur j'ai honte je ne sais pas quoi faire? J'ai de lourds problèmes de santé, et je ne sais plus quoi faire.

Je n'ai rien fait de mal, ou de grave, c'est qu'un avis, j'aurais pas dû, que puis je faire svp?
Merci bien cordialement

Par **Visiteur**, le **31/12/2018 à 14:18**

Bonjour,

ce que vous appelez avis est en réalité peut être des insultes, menaces, diffamation,... Parce que pour être convoqué à la gendarmerie... Un simple avis ne suffit pas !

Par **tomrif**, le **31/12/2018 à 14:24**

bonjour,

quelle est la date exacte de cet avis ?

si c'est la gendarmerie qui vous convoque, c'est du pénal, donc diffamation ou injure à priori, soit une prescription de 3 mois. si votre message a été posté il y a plus de 3 mois et qu'aucun acte n'a interrompu la prescription, alors vous ne pouvez pas être condamné pour injure ou diffamation.

ensuite, sur le fond, une critique est loin d'être systématiquement une atteinte à l'honneur.
ensuite, même si un juge considère que c'est une atteinte à l'honneur, vous avez l'exception de vérité et l'exception de bonne foi pour la diffamation, l'exception de provocation pour l'injure. si une de ces exceptions est acceptée par un juge, alors vous ne serez pas condamné pour injure ou diffamation.